



Quelles sont les distances à respecter ?

La norme NFC 11-201 impose une distance réglementaire à maintenir entre la végétation et le réseau Basse tension.

Cette distance dépend de la structure du réseau.

- Réseau non isolé (4 fils) : 3 mètres
- Réseau isolé (1 fil) : 1 mètre

Il s'agit des distances minimales à respecter.

Nous vous conseillons d'augmenter celles-ci afin d'éviter le risque de contact lors de la repousse et de maintenir une qualité de distribution optimale pour tous.



A qui revient la responsabilité d'élaguer arbres & haies à proximité des lignes électriques ?

L'élagage est à charge du propriétaire ou de l'occupant

- L'arbre est planté en propriété privée et déborde sur le domaine public où est située la ligne électrique.
- L'arbre est à proximité du câble qui alimente la propriété (Branchement individuel)



La responsabilité de l'élagage revient à Enedis dans tous les autres cas.



Avant d'élaguer...

Avant de réaliser l'élagage ou de faire intervenir une entreprise agréée à vos frais, vous devez obligatoirement contacter Enedis au préalable et réaliser une DT-DICT via www.reseaux-et-canalizations.ineris.fr (Déclaration de Travaux – Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux).

Pour les particuliers // Coordonnées : DRCAR-AREX-MAINT@enedis.fr

Pour les collectivités // Pour toute question, vous pouvez contacter votre interlocuteur privilégié.

L'élagage, un enjeu pour tous

Règles & responsabilités

L'élagage aux abords du réseau électrique aérien est indispensable. Il répond au souci permanent d'Enedis d'assurer la sécurité des personnes et des biens à proximité des lignes.

L'élagage régulier est également une condition majeure de la sécurité dans l'espace public & de la qualité de la distribution de l'électricité.



30 000 km
de lignes
élaguées chaque
année



Recommandations

Ne jamais planter de nouveaux arbres sous les lignes électriques.

Soyez prévoyant et entretenez la végétation existante avant qu'elle ne se développe trop près des lignes, en respectant les distances préconisées (voir ...)

Propriétaire, en cas de manque d'entretien votre assureur pourrait refuser de garantir les dommages causés.



Règles de sécurité à respecter aux abords des lignes électriques

- Ne pas s'approcher, ni tendre d'objet à moins de 3 mètres des lignes.
- Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont proches d'une ligne ou en contact direct avec celles-ci.
- Ne jamais toucher une ligne, qu'elle soit sur un poteau ou au sol.
- Ne jamais toucher une branche tombée (ou menaçant de tomber) sur une ligne, mais prévenir le centre d'appel dépannage (09 726 750 + numéro du département)



Lorsque les branches ou la chute d'arbres occasionnent des dégâts sur les lignes électriques situées sur le domaine public, Enedis facture le montant de la réparation (en moyenne 6 000€).